

Désherbage des céréales d'hiver 2021



Blé proche de la récolte



Semis combiné



Stade 3 feuilles



Passage sur petites adventices

Parmi les objectifs du plan d'action de la Confédération sur la réduction des risques et à l'utilisation durable des produits phytosanitaires, la réduction des herbicides fait partie des objectifs prioritaires. Afin d'atteindre ce but, une meilleure connaissance de la flore adventice présente et une meilleure connaissance et des outils de désherbage mécanique est primordiale. La lutte contre les adventices doit se raisonner tout au long de la rotation culturale. Il est judicieux d'alterner entre culture de printemps et culture d'automne en est la base. Dans les recommandations suivantes, vous trouverez des conseils sur le désherbage mécanique, avec ou sans sous-semis ainsi que sur le désherbage chimique.

Désherbage mécanique

Les points suivants doivent être respectés pour une utilisation réussie de la herse étrille.

- Restrictions: pour les parcelles avec une forte présence de graminées et/ou vivaces (agrostide, chardon, ...), le désherbage mécanique n'est pas recommandé.
- La réalisation de faux semis, la mise en place de sous-semis et une fertilisation adaptée permettent de maintenir une faible pression des adventices. La répétition de faux semis offre un bon contrôle des adventices annuelles avant l'implantation de la culture.
- Profondeur de semis 3–4 cm.
- Décalage de la date de semis = diminution des graminées.
- Augmentation de 10 % min. de la densité de semis.
- Pour une utilisation efficace de la herse étrille, les adventices doivent être au stade fils blancs à cotylédon. Passé ces stades, il devient aléatoire de vouloir utiliser cet outil. Plus les adventices présentes sont développées, plus la vitesse de travail doit être rapide. Avec une vitesse d'avancement rapide, l'agressivité augmente pour autant que les réglages de l'outil soient adaptés.
- Un passage de herse à l'aveugle est délicat mais possible. La herse doit travailler légèrement au dessus des graines à environ 2 cm. Vitesse environ 2–4 km/h.
- Dans des sols battants, un passage de rouleau au printemps permet de briser la croûte et optimise l'effet de la herse. Le roulage au printemps favorise également le tallage.
- Pour améliorer l'efficacité du désherbage, il est possible d'effectuer un second passage croisé en sens inverse ou perpendiculairement au premier passage.



Passage de rouleau nécessaire



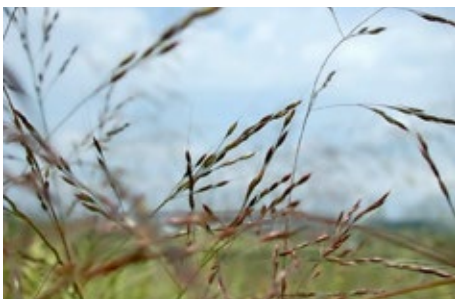
Adventices développées



Sous-semis après récolte



Sarclouse



Agrostide jouet-du-vent (*Apera spica venti*)

- Commencer à utiliser la herse à partir du stade 3 feuilles de la culture. Les cultures semées tôt peuvent être hersées par temps sec en automne. Commencer au printemps dès que le sol est friable et pas trop humide. A ce stade la vitesse de travail doit être réduite (4 km/h) afin de maintenir une agressivité suffisante. Vérifier les réglages en observant la structure du sol, ainsi que les dégâts à la culture. Veuillez ajuster l'agressivité de votre outil. Cette intervention est stressante pour la culture, elle ne doit pas être réalisée s'il y a risque de gel ou que la culture est faible.
- Selon le type de céréale et dès le tallage, le passage peut s'effectuer de manière plus agressive et à grande vitesse (8–12 km/h). Il faut prévoir environ 10 % de perte de la culture afin de garantir une agressivité suffisante sur les adventices. Dès le début montaison, l'intervention avec une herse n'est plus possible. Une répétition de deux ou trois passages peut être nécessaire. Une efficacité à 95 % est tolérable.
- Peu de temps avant épiaison, il est possible d'utiliser une écimeuse afin de récolter les graines d'adventices. La herse peut être utilisée également pour lutter contre le gaillet, en maintenant celle-ci à une hauteur suffisante (60 cm du sol).
- Le blé, l'orge, l'épeautre et l'avoine supportent bien le désherbage à l'aide d'une herse. Le seigle et le triticale quant à eux sont plus sensibles. Ils ne doivent être hersés que si la culture est vigoureuse et sans trop d'agressivité. Quant au seigle et au triticale, au maximum une fois et seulement dans de très bonnes conditions.

Sous-semis ou culture associée en céréales. Ce qu'il faut retenir!

- Ces techniques culturales sont réalisables tout en respectant une grande rigueur. Faites vous la main sur une surface restreinte afin d'acquérir de l'expérience.
- Les régions séchardes ou les parcelles avec des sols peu profonds ne sont pas propices à la mise en place de cette technique.
- Les recommandations pour un désherbage mécanique de ces parcelles s'appliquent également. Le hersage est possible en automne dans des conditions favorables, à partir du stade 3 feuilles de la céréale et jusqu'à fin de la végétation.
- Pour les implantations de sous-semis au printemps, il est important de bien rappuyer le semis (hersage puis roulage après semis). Dans les sols croûtés, le semis avec disques est approprié.
- Profitez des pluies du printemps pour installer le sous-semis jusqu'à maximum fin tallage de la céréale.
- Un sous-semis réussi couvre rapidement le sol après récolte, il limite ainsi le développement des adventices.
- Les sous-semis avec légumineuses fournissent de l'azote pour la culture suivante.
- Auprès de Semences UFA, vous pouvez trouver les mélanges Ceralegu et Cerafix. Cerafix contient du ray-grass anglais et du dactyle en plus des légumineuses.
- Les mélanges standard longue durée conviennent pour les sous-semis en vue d'une utilisation ultérieure comme fourrage. Les mélanges fourragers courte durée ne sont pas recommandés.

Sarclage

- Si le hersage n'est pas suffisant, le sarclage peut être une bonne solution. Le passage d'une herse dans les céréales est le désherbage mécanique le plus économique et le plus rapide. De plus, il n'a pas besoin d'un inter-rang spécifique.
- Pour le sarclage en revanche, l'inter-rang doit être d'au moins 16 cm, en fonction de l'outil à disposition. La façon la plus simple de semer vos céréales en vue d'un sarclage est de fermer un rang sur deux de votre semoir.

- La houe rotative quant à elle permet un travail efficace sur terrain battant, élimine bien les adventices présentes et permet de lutter efficacement contre les graminées.
- L'utilisation combinée de différents outils s'avère nécessaire pour une lutte efficace des adventices.

Désherbage avec herbicide

Les traitements d'automne sont recommandés dans les situations suivantes:

- Si présence de vulpins et/ou d'agrostides dans la parcelle.
- Parcelle connue pour son stock grainier important.
- Dans les parcelles semées tôt.
- Si les conditions météorologiques ne permettent pas une lutte mécanique.

Conditions optimales d'utilisation

Conditions permettant une bonne efficacité du traitement:

- Une profondeur de semis de 3 cm est recommandée, ne pulvériser jamais directement sur la semence (risque de phytotoxicité).
- Pas de traitement sur sol motteux (rouler au préalable).
- Pas de traitement si le sol est trop sec (efficacité limitée).
- Dans les sols fortement humifères, l'efficacité est réduite.
- Le stade idéal se situe de 2 à 3 feuilles de la céréale.

Traitement de pré-levée

- Ne se justifie que dans des conditions difficiles (problèmes d'érosion, adventices très concurrentielles dès le semis, parcelle rapidement impraticable).
- Les traitements de pré-levée ne sont possibles que sous certaines conditions en PER et son exclu en IP-Suisse.

Traitement de post-levée

Post-levée précoce au stade 2/3 feuilles de la céréale

- Les adventices annuelles et les graminées sont bien contrôlées.
- Les conditions météorologiques et, selon le produit, les caractéristiques physico-chimiques du sol doivent être prises en compte.
- Un traitement raisonné en fonction des adventices présentes est possible.

Les exigences PER ainsi que les informations inscrites sur l'étiquette doivent être respectées.

PER: L'utilisation d'herbicide en pré-levée est autorisée jusqu'au 10 octobre. Pour les traitements de post-levée, une demande d'autorisation doit être effectuée. L'utilisation de produits phytosanitaires (y compris anti-limaces) n'est pas autorisée du 1^{er} novembre au 15 février, sauf autorisation spéciale.

IP-Suisse: Les traitements de pré-levée ne sont pas autorisés. Si le désherbage mécanique n'a pas été retenu ou n'a pas été suffisant, les adventices présentes doivent être identifiées et leur lutte ciblée. Les herbicides utilisés ne doivent contenir aucune des matières actives suivantes (dicamba, 2.4D, MCPA, MCPB, glyphosate), exception faite pour la gestion des chardons et de la prêle qui nécessitent une autorisation spéciale, tout comme pour le semis direct, le semis sous couvert ou encore la gestion d'adventices problématiques.

Vous retrouverez toutes les informations utiles pour votre choix d'herbicides dans l'assortiment choisi AGROLINE Grandes cultures et cultures fourragères 2021 (efficacité, remarques et restrictions ainsi que les exigences liées aux distances d'éloignement et à la protection des utilisateurs).



Vulpin (*Alopecurus pratensis*)



Gaillet (*Galium aparine L.*)



Pensée (*Viola tricolor*)



Chardon



Orge en plein tallage

Possibilité de lutte contre les adventices dans les céréales d'automne

2021

Stade							Remarques importantes lors de l'utilisation de produits phytosanitaires									
	Pré-levée	Pré-levée	1 feuille	2 feuilles	3 feuilles	Début tallage	Mi-tallage	Fin tallage	Veuillez à respecter les restrictions pour chaque produit par rapport: <ul style="list-style-type: none"> à la culture, à la variété et à la période d'utilisation aux règles PER et IP-Suisse aux zones tampons liées à la dérive ou au ruissellement Ne jamais pulvériser directement sur la semence; le moment idéal est lorsque l'on voit les lignes, stades BECH 12-13 et que le sol est exempt de mottes. 							
CD	Homologué dans								Efficacité contre							
	B ¹	Orge	Epeautre	Seigle	Triticale	Avoine	Dosage hectare	Emballage	PVC ¹ Fr./emballage	PVC ¹ Fr./ha	Ray-grass	Vulpins	Agrostides	Pâturins	Dicotylédones annuelles	Gallies
Déserbage mécanique avec ou sans sous-semis																
Herbicides de pré-levée et de post-levée précoces																
Tarak (St)	X	X	X	X	X	-	2 l	5 l/10 l	128.50/225.50	51.40/45.10	○	○	●	●	○	○
Herold SC (Ba)	X	X	X	X	X	-	2.5 l	5 l/10 l	128.50/225.50	64.25/56.40	○	○	●	●	○	○
Herold SC (Ba) + Boxer (Sy) Max 1.5 l/ha Boxer dans le blé d'automne	X	X	X	X	X	-	0.4 l	1 l	135.60	54.25	○	○	●	●	○	○
Malibu (BF)	X	X	X	X	X	-	0.6 l	1 l	135.60	81.35	○	○	●	●	○	○
Malibu (BF) + Boxer (Sy) Max 1.5 l/ha Boxer dans le blé d'automne	X	X	X	X	X	-	0.5 l	1 l/10 l	307.40	93.60/102.15	○	○	●	●	○	○
Adit + Hysan Micro (Om)	X	X	X	X	X	-	3 l	10 l	229.80	68.95	○	○	●	●	○	○
	X	X	X	X	X	-	4 l	10 l	229.80	91.95	○	○	●	●	○	○
	X	X	X	X	X	-	3-4 l	10 l/10 l	401.60	94.70/125.70	○	○	●	●	○	○
	X	X	X	X	X	-	2.5+2.5 l	5 l/5 l	195.00	97.50	○	○	●	●	○	○
	-	X	X	X	X	-	2.2+2.2 l	5 l/5 l	195.00	85.50	○	○	●	●	○	○
PER: Traitements en pré-levée homologués jusqu'au 10 octobre.	PER: à partir du 1^{er} novembre, une autorisation spéciale est requise.															
	IP-Suisse: consulter la liste restrictive des herbicides, aucun herbicide de pré-levée n'est autorisé.															

1 Prix de vente conseillé brut incl. 2.5% TVA

Vous retrouverez toutes les informations utiles à votre choix d'herbicide dans l'assortiment choisi **AGROLINE Grandes cultures et cultures fourragères 2021** (efficacité, remarques et restrictions ainsi que les exigences liées aux distances d'éloignement et à la protection des utilisateurs).